

Thème B

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à theme_b@sympa.snes.edu en respectant toutes les consignes ci-dessous.

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes** (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le ·e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX- » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

Rapporteurs/Rapportrices : Emmanuel Séchet, Camille Audé, Louise Berthelot, Marylène Cahouet, Grégory Frackowiak, Hervé Moreau, Aurélia Sarrasin, Érick Staëlen

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème B - Défendre le statut, c'est défendre les personnels et le service public	NIC – Ajouter : Défendre le statut, c'est défendre les personnels, la justice sociale et le service public
002		XXX -
003	Introduction	XXX -
004	La France sans statut à laquelle travaille ce gouvernement est un changement de modèle de société. Il impacte tous les aspects de la vie professionnelle des fonctionnaires : recrutement, métier, évaluation, carrière, protection sociale, retraite. En transformant la fonction publique, il induit des bouleversements profonds pour les services publics.	NIC – Modifier : La France sans statut à laquelle travaille ce gouvernement est un changement de modèle de société. Il qui impacte tous ...:
005	Le statut, caricaturé comme un carcan et un repoussoir pour les jeunes générations, est vidé de son sens : servir l'intérêt général. Les multiples défis auxquels les politiques publiques doivent répondre rendent pourtant impérieuse la nécessité de disposer d'une fonction publique forte, en capacité de faire vivre et développer les services publics dont la population a besoin.	XXX -
006	La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 instaure la relation contractuelle entre l'employeur et l'agent·e comme un mode normal de fonctionnement, au même titre que la relation statutaire qui était la norme jusqu'en 2019 : augmentation de la part de contractuel·les, absence de plan de titularisation, refus de créer de nouveaux corps pour les métiers émergents.	XXX -
007	Elle introduit les logiques contractuelles au cœur même de l'emploi statutaire : renvoi d'éléments statutaires vers la négociation collective, multiplication des emplois fonctionnels, augmentation de la part de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire, individualisation des rémunérations et des fonctions, intéressement individuel et collectif... ce qui, au sein de chaque corps, génère des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.	NIC – Ajouter : (...) ce qui, au sein de chaque corps, génère notamment des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et la mise en concurrence de tous les personnels.
008	Le projet de loi "Attractivité Parcours Rémunérations" est une étape supplémentaire dans l'individualisation des rémunérations et des missions et la remise en cause du recrutement de titulaires par concours.	XXX -
009	Le SNES-FSU est totalement engagé pour informer, sensibiliser et mobiliser les agent·es pour la défense des garanties que représente le statut. La reconquête du paritarisme est un objectif prioritaire.	NIC – Ajouter : (...) que représente le statut et pour combattre toute forme de précarité. » Ajouter à la fin du § : Pour cela, le SNES-FSU continue de demander l'abrogation de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique », le rétablissement du contrôle paritaire pour l'ensemble des opérations de gestion.
010	Le périmètre des services publics n'est pas figé. Des champs entiers sont menacés par les	XXX -

	logiques de privatisation ou d'externalisation. D'autres sont à conquérir afin de mieux satisfaire les besoins.	
011	Pour inverser le rapport de force, il faut construire des alliances avec les usager-es qui ont aussi intérêt à défendre les garanties que leur apporte la fonction publique : égalité d'accès et de traitement, neutralité, adaptabilité aux besoins de la population, indépendance par rapport aux intérêts particuliers.	XXX -
012		XXX -
013	Fiche 1 - Statut, recrutement	XXX -
014	La situation actuelle est catastrophique. Les masters MEEF ne sont pas attractifs, précarisent les étudiant-es et fragilisent l'entrée dans le métier par la contractualisation en master et une année de stage à temps plein après le concours.	XXX -
015	Le ministère profite de la crise du recrutement pour appliquer ses projets de réforme de la formation initiale : concours fin de L3 avec le statut « d'élève-fonctionnaire » en M1 puis fonctionnaire-stagiaire en M2 avec une mise en responsabilité à 50 %. Ce projet met en péril l'unité du second degré que nous devons absolument défendre.	NIC – Ajouter : (...) que nous devons absolument défendre car il porte en germe le décrochage entre CAPES et agrégation (lien entre le concours obtenu et le type d'établissement d'exercice voire le niveau d'enseignement). Le SNES exige le retrait du projet de réforme des concours et de la formation initiale des enseignants.
016	Comment éviter le décrochage entre CAPES et agrégation (type d'établissement d'affectation différenciée selon le concours obtenu, voire une dichotomie entre le CAPES/collège et l'agrégation/lycée) ?	NIC – supprimer : « Comment éviter le décrochage entre CAPES et agrégation (type d'établissement d'affectation différenciée selon le concours obtenu, voire une dichotomie entre le CAPES/collège et l'agrégation/lycée) ? »
017	Le SNES-FSU réaffirme l'exigence de non décrochage du niveau de qualification à la titularisation et de la grille salariale entre le 1 ^{er} et le 2 nd degrés.	NIC – Remplacer : Le SNES-FSU réaffirme l'exigence de non décrochage du niveau de qualification à la titularisation et de la grille salariale entre le 1 ^{er} et le 2 nd degrés. la nécessité d'un recrutement au plus haut niveau pour le 1^{er} et le 2nd degrés.
018	Pour le SNES-FSU, l'un des leviers efficaces pour encourager les étudiant-es à préparer les concours, est le pré-recrutement massif : à partir de la L1 puis à tous les niveaux, sous statut d'élève-fonctionnaire et avec un engagement quinquennal à l'obtention du concours. Ainsi on entre plus tôt dans la carrière. C'est un levier d'amélioration de la formation, de stabilisation du vivier : les pré-recruté-es n'ayant d'autre obligation que d'étudier. Le master, dont le master MEEF, doit faire partie du pré-recrutement. Il doit proposer une véritable formation disciplinaire adossée à la recherche universitaire pour permettre aux étudiant-es de maîtriser leur métier.	NIC – Remplacer : ... à partir de la L1 et jusqu'au master puis à tous les niveaux, sous statut d'élève-fonctionnaire et avec un engagement quinquennal à l'obtention du concours disciplinaire . Remplacer : Le master, dont le master MEEF, doit faire partie du pré-recrutement. « Le master doit proposer une véritable formation disciplinaire adossée à la recherche universitaire pour permettre aux étudiant-es de maîtriser leur métier
019	Comment lutter contre la contractualisation et la paupérisation de l'entrée dans le métier ?	NIC – Comment lutter contre la contractualisation et la paupérisation de l'entrée dans le métier ?
020	Le dispositif des AED en pré-professionnalisation est-il une piste à suivre pour relever ce défi ?	NIC – Ajouter : Même si certains aspects du dispositif AED en pré-professionnalisation rejoignent nos demandes, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une entrée dans le métier par la précarité. Il doit donc être abandonné au profit des pré-recrutements que nous envisageons (niveau du concours, pas d'utilisation comme moyen d'enseignement pendant les études, recrutement sur concours disciplinaire...).

021	Les mandats sur le contenu et la place du concours, la formation pendant le stage et les premières années de titularisation, le tutorat, adoptés depuis le congrès de Reims restent d'actualité.	XXX -
022		XXX -
023	Fiche 2 - Missions, obligations réglementaires, mobilité	XXX -
024	Les suppressions d'emploi et la crise d'attractivité engendrent des besoins non-couverts, en particulier le remplacement. La transformation du système éducatif, de ses finalités et de son organisation, produit de nouvelles injonctions qui éloignent les métiers de leurs missions statutaires et modifient le service rendu aux usager-es. L'individualisation des missions, du temps de travail et de la rémunération rompt les solidarités au sein des équipes et malmène l'égalité de traitement entre élèves.	XXX -
025	Dans la perspective de notre mandat « Toutes et tous agrégé-es ou assimilé-es », comment avancer vers la réduction des maxima de service et du temps de travail de toutes les catégories ? Confirmons-nous qu'il faudrait étendre la logique des pondérations à d'autres situations ? Relancer la logique des décharges de service ? Rendre les heures supplémentaires plus coûteuses pour l'employeur ?	NIC – Remplacer le § par « Dans la perspective de notre mandat « toutes et tous agrégé-es ou assimilé-es » il faut réduire les maxima de service et le temps de travail de toutes les catégories (mandats de Rennes). Certaines missions actuellement rémunérées en IMP devraient faire l'objet de décharges de service (coordination disciplinaire par exemple). D'une part, le SNES-FSU demande le retour à une seule heure supplémentaire non refusable, dans l'intérêt du service. D'autre part, toutes les heures supplémentaires doivent être rendues plus coûteuses pour l'employeur tout en majorant la rémunération des deux premières heures qui ne peuvent être refusées. Ce serait une réponse au fait qu'elles sont actuellement, très vite dans la carrière, moins rémunérées que les heures des ORS. »
026	Quelles sont parmi les missions particulières du décret 2014-940, rémunérées par les IMP ou les décharges de service, celles qui, légitimes et prioritaires, devraient être mieux reconnues ?	NIC - Quelles sont parmi les missions particulières du décret 2014-940, rémunérées par les IMP ou les décharges de service, celles qui, légitimes et prioritaires, devraient être mieux reconnues ?
027	Le SNES-FSU dénonce le Pacte et ses missions complémentaires (décret 2023-627), rémunérées au moyen de la part fonctionnelle de l'ISOE, nocives pour les collègues et le service public : remplacement de courte durée, expérimentations dans le cadre du CNR ou du SNU, découverte des métiers, hiérarchie intermédiaire...	NIC – ajouter à la fin du § Le SNES-FSU demande que les sommes consacrées au Pacte soient utilisées pour améliorer la situation salariale de tous et toutes.
028	La « lettre de mission » est un moyen d'asseoir la logique contractuelle et le « pacte » : comment contrer cette offensive ?	NIC – Remplacer : La « lettre de mission » est un moyen d'asseoir la logique contractuelle et le « pacte » : comment contrer cette offensive ? Que cela soit pour les IMP comme pour le Pacte, le SNES-FSU réaffirme son opposition à toute « lettre de mission » qui introduit une logique de contractualisation entre les personnels et leur chef.fe de service.
029	Le SNES-FSU dénonce la volonté ministérielle d'imposer que 100 % de la formation	NIC – Remplacer

	continue ait lieu hors du temps de service. Comment s’y opposer sans fragiliser le droit à la formation ? Comment s’opposer à la formation continue asynchrone en distanciel ?	Comment s’y opposer sans fragiliser le droit à la formation ? Comment s’opposer à la formation continue asynchrone en distanciel ? Le SNES-FSU doit porter résolument l’opposition à la formation continue en dehors du temps de service (mercredi après-midi, en soirée, pendant les petites vacances). Une campagne d’envergure doit être menée en prévision de la rentrée 2024.
030	Les formateurs et formatrices syndiqué-es sont en première ligne et peuvent être un levier d’action. Comment les mobiliser ?	NIC – Remplacer : Les formateurs et formatrices syndiqué-es sont en première ligne, et peuvent être un levier d’action et doivent être associé-es à cette campagne. Comment les mobiliser ?
031	La campagne « Pas une heure perdue » est un leurre. Le SNES-FSU revendique des créations d’emplois pour porter le potentiel de remplacement à 6 % des emplois.	XXX -
032	Comment revaloriser la mission de remplacement de moyenne et longue durée ?	Comment revaloriser la mission de remplacement de moyenne et longue durée ?
033	Comment améliorer les conditions d’exercice des TZR ?	NIC – Remplacer : Comment améliorer les conditions d’exercice des TZR ? Les TZR se retrouvent à la croisée de plusieurs combats. Leur nombre a été divisé par deux en 10 ans et leurs conditions de travail s’en trouvent dégradées. L’amélioration de leurs conditions d’exercice passe donc d’abord par l’augmentation de leur nombre. Il faut aussi réaffirmer leur droit à des affectations prioritaires sur les postes ou blocs vacants à l’année, prenant en compte des vœux associés à des barèmes. Ils et elles doivent aussi être soutenu-es face aux chef.fes d’établissements qui, sous couvert d’injonctions rectores, veulent leur imposer des tâches en dehors de leur discipline ou des remplacements qui ne respectent pas la réglementation.
034	Lors des GT en vue de la réécriture des lignes directrices de gestion mobilité ministérielles, le SNES-FSU portera l’ensemble de ses mandats. Il continue à porter le droit à des affectations justes et arrêtées selon des règles communes connues de toutes et tous et appliquées à toutes et tous. Il réaffirmera notamment ses mandats sur la nécessité d’un mouvement national amélioré en un seul temps géré à l’échelon ministériel et permettant des mutations de poste à poste sur l’ensemble du territoire national et sur l’unicité des opérations de première affectation – mutation – réintégration.	NIC – Ajouter à la fin du § : Dans l’attente du retour du paritarisme dans toutes les opérations de gestion, le SNES-FSU demande que le Ministère rende effectifs ses engagements de transparence (exemple : barres pour les mouvements).
035	Le SNES-FSU demande que l’ensemble de la typologie des postes spécifiques d’enseignant-es soit révisée et limitée aux seuls postes nécessitant une qualification particulière reconnue par un diplôme ou une certification et que, dès lors que celle-ci est constatée, les affectations sur ces postes se fassent au barème.	XXX -
036	Le SNES-FSU demande l’arrêt de l’expérimentation des POP.	XXX -
037	Concernant le détachement, le SNES-FSU exige qu’une formation au métier d’accueil soit obligatoirement dispensée lors de la première année de détachement. Il continue de	XXX -

	s'opposer à la limitation de durée des détachements pour les affectations à l'étranger.	
038		NIC – Ajouter : La création du corps unique des Psy-EN, revendication du SNES-FSU, a permis des avancées notamment en termes de carrière. Mais le sous-recrutement chronique, la volonté de confier certaines missions à d'autres personnels ou à des intervenants extérieurs, le contentieux salarial sur l'indemnitaire, visent à se débarrasser des Psy-EN. Devant la succession récente de rapports, nos mandats sur les recrutements, les rémunérations et les missions sont toujours d'actualité.
039	Fiche 3 - Rémunérations	XXX -
040	Le décrochage des rémunérations au regard de la qualification entre cadres du privé et cadres du public, s'explique essentiellement par la faiblesse des rémunérations des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie du MEN, majoritaires dans la Fonction publique de l'État. En 10 ans, selon l'Insee, le salaire net a augmenté en moyenne de 7,8 % dans le privé (en euros constants) mais de seulement 1 % dans la fonction publique.	XXX -
041	Le SNES-FSU exige que l'évolution de la valeur du point d'indice soit indexée sur l'évolution des prix.	XXX -
042	Le SNES-FSU revendique une refonte des grilles : traitement indiciaire de début de carrière d'un-e professeur-e porté à 2000 € net (indice 520 pour les certifié-es, CPE ou PSY EN et 2250 € net (indice 580 pour les agrégé-es) soit une augmentation de 130 points pour le 1 ^{er} échelon.	XXX -
043	Les gains indiciaires entre chaque échelon ne peuvent être inférieurs à 40 points.	XXX -
044	La prime d'attractivité dégressive suivant les échelons doit disparaître au profit de points d'indice garantissant le droit à la carrière.	XXX -
045	Le SNES-FSU s'oppose au projet de loi Guerini « Attractivité-Parcours-Rémunérations » qui remet en cause le recrutement par concours, tend à mettre en place l'intéressement individuel et collectif et à individualiser les rémunérations, au moyen de logiques contractuelles et d'augmentations de la part de l'indemnitaire dans les rémunérations. Le SNES-FSU revendique un processus de transfert primes-points.	NIC – Modifier le début du § Le SNES-FSU s'oppose à toute rémunération « au mérite ». Donc il rejette le Le SNES-FSU s'oppose au projet de loi Guerini...
046	Le SNES-FSU exige la publication de toutes les données : surreprésentation des femmes dans les emplois sous-rémunérés, dans le recours au temps partiel ou incomplet, accès minoré aux primes et indemnités...	XXX -
047	Avec l'objectif de parvenir à supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes, comment résorber le différentiel de rémunérations constaté sur une carrière, en adoptant une démarche comparative se basant sur une carrière type d'une même génération, toutes choses égales par ailleurs ?	NIC – Remplacer le § par Lutter contre les inégalités femmes hommes, c'est lutter notamment contre la rémunération au mérite qui bénéficie avant tout aux hommes et cela passe d'abord par une augmentation de salaire sans contreparties.
048		XXX -
049	Fiche 4 - Le droit à la carrière, l'agrégation comme corps de référence	XXX -

050	Le SNES-FSU milite pour le rétablissement d'un barème pour la classe exceptionnelle, dans lequel l'ancienneté soit prépondérante, dans la perspective de la « classe exceptionnelle pour toutes et tous ».	NIC – Remplacer le § par <i>Le respect du droit à la carrière ne peut se faire sans le retour au paritarisme, garant de l'équité de traitement entre les collègues. Les mesures « Socle » arrachées après les mobilisations contre la réforme des retraites ont modifié l'accès et le déroulé de carrière à la classe exceptionnelle. Certaines évolutions sont positives (utilisation d'un ratio promus/promouvables, voie de promotion unique, transformation de l'échelon spécial). Mais cela ne suffit pas pour réaliser notre mandat de « classe exceptionnelle pour toutes et tous ». En particulier le SNES-FSU milite pour le rétablissement d'un barème pour la classe exceptionnelle, dans lequel l'ancienneté soit prépondérante.</i>
051	L'accès au corps par liste d'aptitude doit redevenir transparent par l'établissement d'un barème. Le recrutement de professeur-es de chaires supérieures doit doubler.	NIC – Modifier le début du § : L'accès au corps par liste d'aptitude doit redevi <i>être rendu</i> transparent possible par l'établissement d'un barème.
052	L'évaluation n'est pas exempte de biais genrés, d'opacité et de pratiques discrétionnaires. Le SNES-FSU milite pour la déconnexion de la carrière et de l'évaluation. La modification du rythme des trois rendez-vous de carrière ne doit pas s'accompagner d'une dégradation des garanties statutaires.	NIC – Ajouter après la première phrase : <i>Le SNES-FSU revendique que tous les avis finaux puissent être contestés en CAP, y compris ceux ad hoc émis sur dossier.</i> Le SNES-FSU milite pour la déconnexion de la carrière et de l'évaluation. Modifier : La modification du rythme des trois rendez-vous de carrière ne doit pas s'accompagner d'une dégradation des garanties statutaires. <i>Le calendrier des rendez-vous de carrière doit être repensé sans que cela s'accompagne d'une dégradation des garanties statutaires.</i>
053	Le respect de la proportion de femmes dans le corps pour l'avancement et la promotion nécessite des pratiques d'évaluation qui ne valorisent pas les fonctions complémentaires, inégalement réparties et, le cas échéant, des modalités de candidature qui ne dissuadent pas les femmes.	XXX -
054	Le SNES-FSU revendique un plan d'intégration des actuel·les certifié·es dans le corps des professeur-es agrégé·es par des voies diversifiées : concours internes, listes d'aptitude barémées et généralisées.	NIC – Modifier : (...) concours internes <i>liés à une augmentation du nombre de congés de formation professionnelle</i> , listes d'aptitude <i>ouvertes massivement</i> , barémées et généralisées <i>à toutes les disciplines.</i>
055	Ce plan doit concerner toutes les disciplines, ainsi que les corps de CPE et PSY EN qui auraient alors accès à la même échelle de rémunération que celle des professeur-es agrégé·es.	XXX -
056	Quels leviers actionner : une part des titularisations sur liste d'aptitude ? Avec quel barème ? Une part des postes mis aux concours de recrutement internes et externes ? Un concours adapté ? Une différenciation des modalités d'accès au corps des professeur-es agrégé·es en fonction de l'ancienneté dans le corps d'origine : transformation de la promotion à la classe exceptionnelle des certifié·es en promotion dans la hors-classe des professeur-es agrégé·es, sur un contingent de promotion ad hoc ?	NIC – Remplacer le § par : <i>Une différenciation des modalités d'accès au corps des professeur-es agrégé·es en fonction de l'ancienneté dans le corps d'origine doit être envisagée (par exemple la transformation de la promotion à la classe exceptionnelle des certifié·es en promotion dans la hors-classe des professeur-es agrégé·es).</i>

057		XXX -
058	Fiche 5 - Retraites : rester à l'offensive. Un acquis et un droit à consolider	XXX -
059	Le SNES-FSU poursuit son combat pour le financement solidaire des retraites, enjeu majeur de société. Ses mandats restent d'actualité. Il réaffirme ses revendications concernant la revalorisation des pensions, la durée de cotisation, l'âge d'ouverture des droits, la suppression de la surcote et de la décote et le maintien du lien entre le code des pensions et le statut de la Fonction publique. Les pensions de retraite sont des revenus socialisés s'inscrivant dans la continuité du salaire et sont financées par les cotisations qui sont une partie intégrante et socialisée du salaire.	NIC – Modifier la phrase : Il réaffirme ses revendications concernant la revalorisation des pensions, la durée de cotisation (37,5 ans), l'âge d'ouverture des droits (60 ans), la suppression de la surcote et de la décote, un taux de remplacement de 75 % pour une retraite à taux plein et le maintien du lien entre le code des pensions et le statut de la Fonction publique. Ajouter à la fin du § <i>C'est pourquoi la revalorisation des pensions doit prendre en compte les pertes subies depuis 2017 et l'Etat doit respecter impérativement le principe d'indexation des pensions sur les prix.</i>
060	Sans augmentation du financement, les futur-es retraité-es auront des pensions encore plus faibles.	XXX -
061	Le discours gouvernemental autour de la réforme de 2023 a été axé autour d'un équilibre financier du système. Mais l'argument du financement impossible des retraites est une antienne libérale bien difficile à dater. L'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en baisse entre 11,4 % et 13,9 % du PIB à l'horizon 2070 comme le prévoit le COR.	NIC – Ajouter à la fin du § <i>Les réformes mises en place engendrent des surcoûts, sciemment ignorés, en matière de santé liés à l'allongement de la carrière.</i>
062	On ne peut pas uniquement se focaliser sur les aspects démographiques (1,7 cotisant-e pour 1 retraité-e en 2023 contre 1,4 cotisant-e pour 1 retraité-e en 2070) en oubliant que les retraites sont une question de répartition. Il faut en revanche mettre l'accent sur l'évolution de la richesse produite et la façon dont elle est répartie, d'une part entre le travail et le capital, et, d'autre part, au sein de la masse salariale, entre salaire net et brut.	XXX -
063	Pour élargir le financement de la protection sociale, il faut réduire les profits et dividendes au bénéfice des salaires, élargir la base de collecte des cotisations, lutter contre le chômage pour augmenter le nombre de cotisant-es, assurer effectivement l'égalité salariale femmes/hommes, abandonner les exonérations et diminutions de cotisations dites patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi, et taxer les revenus financiers en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.	NIC – Modifier : (...), abandonner les exonérations et diminutions de la part employeur des cotisations sociales dites patronales qui n'ont jamais ...
064	D'autres contributions sont-elles à envisager ?	NIC - D'autres contributions sont-elles à envisager ?
065	Le SNES-FSU revendique l'ouverture de la retraite progressive à 55 ans dans la perspective du retour à une véritable CPA et la prise en compte intégrale de la période à temps partiel dans le calcul de la pension des fonctionnaires.	NIC – Modifier : Le SNES-FSU revendique l'ouverture de la retraite progressive à 55 ans dans la perspective du retour à une véritable CPA. <i>Le SNES-FSU revendique d'aller au-delà du nouveau dispositif de retraite progressive dans la perspective d'une véritable CPA prise 5 ans avant l'âge légal du départ à la retraite</i> et la prise en compte intégrale de la période à temps partiel dans le calcul de la pension des fonctionnaires

066	La FSU réclame le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées en 2003. Cette attaque faite aux femmes fonctionnaires va mécaniquement et fortement diminuer leur pension dans les prochaines années.	XXX -
067	Quels sont les autres leviers pour renforcer les droits familiaux et conjugaux qui sont dans le viseur gouvernemental ?	NIC – Remplacer le § par Les pensions de réversion doivent être versées sans condition de ressources ni d'âge pour tous les régimes. D'autre part, les couples pacés ou vivant en concubinage doivent avoir accès à la réversion.
068		XXX -
069	Fiche 6 - Contractuel.les	NIC – Modifier en Contractuel.les et personnels non-titulaires
070	Dans le cadre du plan pluriannuel de titularisation, le SNES-FSU exige l'entrée en année de stage d'un contingent annuel de non-titulaires en CDI après un certain nombre d'années d'exercice.	NIC – Remplacer le § par Dans le cadre du plan pluriannuel de titularisation de tous les contractuels en poste ou au chômage, le SNES-FSU exige l'entrée en année de stage de ceux étant en CDI ou ayant au moins 6 ans d'ancienneté avec des conditions inchangées par rapport aux mandats adoptés au congrès de Montpellier.
071	Si le recrutement sur zone de remplacement (CZR) assure un contrat d'un an sans interruption, pour le SNES-FSU, il doit être assorti d'une affectation pérenne dans un RAD, d'un barème tenant compte du type de contrat (CDI puis CDD) et de l'ancienneté. Les frais et la charge de travail supplémentaires doivent être compensés comme pour les TZR.	NIC – Modifier ..., pour le SNES-FSU, il doit respecter le volontariat des personnels et être assorti d'une affectation pérenne dans un RAD, d'une zone géographique d'intervention , d'un barème... Ajouter à la fin « Les CCP doivent être consultées sur les actes de gestion des personnels recrutés sur CZR .»
072	Le cadrage national des rémunérations et de leur progression doit permettre un avancement effectif sur toute la grille pour une période complète d'activité.	XXX -
073	Le SNES-FSU refuse la création des Assistant.es pour la réussite éducative (ARE) qui engendrera une confusion des missions de vie scolaire des AED, un déni de la professionnalité des AESH, un alourdissement de leur charge de travail et dégradera les conditions de travail.	NIC – Ajouter à la fin Le SNES-FSU continue de porter ses mandats concernant la professionnalisation des AESH et des APSH, la reconnaissance de la spécificité de leurs missions, l'accès à des formations qualifiantes. Tout cela justifie leur intégration dans un nouveau corps de catégorie B.
074	La pénibilité du métier d'AESH (multi-accompagnement, multiplicité des handicaps, des niveaux scolaires, spécificités des élèves, flexibilité...) doit être prise en compte pour définir la quotité horaire équivalant plein temps.	XXX -
075	La transformation des PIAL en PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) en prenant la main sur les notifications des élèves aboutira à la dégradation de la prise en charge des élèves mais aussi des conditions de travail des AESH. Elle aggravera les abus.	XXX -

076	La coordination par les professeur-es référent-es handicap dans l'établissement instaurera une hiérarchie intermédiaire supplémentaire et multipliera les injonctions contradictoires vis à vis des AESH.	XXX -
077	Les Accompagnant-es de Personnels en Situation de Handicap doivent bénéficier des mêmes droits que les AESH.	XXX -
078	Quelles conséquences la présence d'AED en CDI a-t-elle pour la vie scolaire comme pour le métier et les missions des CPE qui ne sont pas des chef-fes de service ?	XXX -
079	Faut-il mieux encadrer le CDI ou envisager un corps ? Sous quelles conditions (niveau de recrutement, de rémunération, affectation, missions, brigades de remplacement...) ?	<p>NIC – Remplacer le § par</p> <p><i>Le congrès de Montpellier s'est positionné pour un statut rénové d'étudiant-surveillant renforcé. En particulier, il revendique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un temps de travail hebdomadaire de 24 heures et une organisation permettant de concilier poursuite d'études et mission d'AED ;</i> - <i>Une priorité donnée aux étudiants boursiers sur critères sociaux ;</i> - <i>La compensation des crédits de formation et des absences pour concours et examens par des dotations annuelles supplémentaires accordées aux établissements recrutant des étudiants ;</i> - <i>A titre dérogatoire, dans le cadre d'une poursuite d'études, un AED doit pouvoir effectuer une année supplémentaire.</i> <p><i>Pour les AED non étudiants et qui ne souhaitent pas le devenir, le CDI ne constitue pas une solution porteuse d'évolution professionnelle. En outre, le risque est grand d'un empiètement des missions des AED en CDI sur celles d'autres personnels dont les CPE. Il faut proposer à ces personnels, dès leur entrée en fonction, un accompagnement (préparation aux concours de la FP, reconnaissance des acquis par la VAE).</i></p>
080		XXX -
081	Fiche 7 - Pour des établissements au service de la démocratisation	<p>NIC – Remplacer le § par</p> <p><i>Pour le fonctionnement démocratique des établissements</i></p>
082	Dans le contexte des politiques libérales et managériales, de l'entrave de l'exercice du droit syndical, de la négation des droits des personnels, le fonctionnement des EPLE s'éloigne de plus en plus de la possibilité d'une autonomie des établissements démocratique.	XXX -
083	Le gouvernement n'a plus la volonté de faire interagir la communauté éducative dans le	NIC – Modifier

	cadre des prérogatives des instances de l'EPL. Les évolutions des textes réglementaires et leur application visent à transformer les instances de l'EPL en réunions formelles, sans débat démocratique. Les situations qui témoignent d'un mépris des instances de la part des directions d'EPL se multiplient. Dans le même temps, sous prétexte d'autonomie, dont elles sont pourtant dessaisies, les équipes sont culpabilisées et méprisées professionnellement.	« Les situations qui témoignent d'un mépris des instances de la part des directions d'EPL se multiplient notamment le refus de faire voter la répartition de la DGH . Dans le même temps, sous prétexte d'autonomie, dont elles sont pourtant dessaisies, les équipes sont culpabilisées, caporalisées et méprisées professionnellement. »
084	Des collectivités territoriales, qui s'immiscent déjà dans la pédagogie contre la volonté des personnels, souhaitent obtenir un élargissement de leurs prérogatives. C'est le cas de l'Île-de-France qui réclame la régionalisation de l'Éducation.	XXX -
085	Le SNES-FSU s'y oppose et combattra les tentatives des collectivités territoriales de prendre toujours plus la main sur le fonctionnement des EPL, de l'École et de l'orientation.	XXX -
086	Le SNES-FSU porte le projet d'une autonomie dans le cadre de textes nationaux et du triptyque qui doit permettre le fonctionnement démocratique de l'EPL : Chef.fe d'établissement en tant que représentant-es de l'État ; CA, dont le rôle comme instance délibérative réellement démocratique doit être réaffirmé ; Personnels pour la dimension pédagogique et éducative.	XXX -
087	Quelles évolutions du fonctionnement des EPL pourraient faire vivre cette ambition démocratique ?	XXX –
088		XXX -
089	Fiche 8 - Justice sociale et environnementale	NIC – Ajouter : Fiscalité , justice sociale et environnementale
090	Les crises sociales et environnementales sont liées. La rupture écologique à engager dans l'urgence renforce l'exigence d'une tout autre politique fiscale et sociale, contre les choix libéraux. Le seul progrès technique, les mécanismes marchands et le renvoi aux ménages et aux individus des dépenses à effectuer pour, par exemple, la sobriété énergétique ne suffiront ni pour faire face aux multiples effets du dérèglement climatique, ni pour engager la rupture. Les plus pauvres sont celles et ceux qui affectent le moins le climat mais qui subissent le plus durement la crise climatique.	XXX -
091	Pour rompre avec ce modèle injuste, il faut dans l'immédiat revenir sur la suppression de l'impôt sur la fortune, sur les baisses d'impôts aux entreprises et sur les patrimoines, et sur les réformes fiscales qui ont surtout profité aux plus riches. Il faut renforcer la progressivité de l'impôt. Les mandats de Montpellier pour une fiscalité plus progressive et redistributive, avec un renforcement des moyens contre la fraude et l'évasion fiscale, restent d'actualité.	XXX -
092	Le SNES-FSU doit continuer d'informer et de former pour rappeler la légitimité de l'impôt pour une fiscalité redistributive avec une revalorisation des prestations et allocations, qui permette le développement des services publics.	XXX -
093	Quelle prise en charge solidaire des conséquences financières des aléas météorologiques extrêmes renforcés par le changement climatique ?	NIC – Remplacer le § par

		<i>Le SNES-FSU déplore l'absence de prise en compte des conséquences des aléas météorologiques extrêmes renforcés par le changement climatique. L'Etat doit faire pression sur les assureurs privés.</i>
094	Des finances publiques renforcées par cette fiscalité doivent permettre notamment la gratuité des transports publics de proximité, celle des premières quantités d'eau et d'énergie et une politique du logement à la fois sociale et environnementale.	XXX -
095	Les personnels de l'Éducation sont particulièrement touchés par la crise du logement : les mandats de Montpellier doivent-ils être renforcés et précisés ?	NIC – Remplacer le § par <i>Les personnels de l'Éducation sont particulièrement touchés par la crise du logement. Plutôt que de favoriser la construction de logements neufs en nombre suffisant, le gouvernement fait le choix du détricotage de la loi SRU. Les mandats du SNES-FSU sont toujours d'actualité, en particulier l'instauration d'une prime « vie chère » dans les zones en tension ainsi que l'élargissement et l'augmentation de l'indemnité de résidence. Le Ministère de l'Education nationale doit bénéficier d'un contingent plus important de logements sociaux et intermédiaires.</i>
096		XXX -
097	Fiche 9 - Santé, travail et droits statutaires	XXX -
098	Le SNES-FSU continue de porter ses mandats pour les F3SCT, la protection des agent-es dans l'exercice de leurs fonctions, les droits en santé et l'élargissement des critères de reconnaissance en maladie professionnelle. Le ministère doit répondre, en tant qu'employeur, de ses choix managériaux qui ont des effets délétères sur la santé.	NIC – Ajouter en fin de § <i>En outre, il doit assurer, en embauchant le personnel nécessaire, une véritable médecine du travail permettant un suivi régulier de la santé de tous les personnels.</i>
099	Le SNES-FSU s'impliquera dans les concertations relatives à l'élargissement de la liste des pathologies ouvrant droit au CLM. Il œuvrera pour la mise en application du droit à la préparation au reclassement pour inaptitude au poste.	XXX -
100	Le SNES-FSU demande que les personnels en situation de handicap puissent avoir recours aux APSH.	NIC – Remplacer le § par <i>Le SNES-FSU demande que les personnels de l'Education Nationale en situation de handicap puissent avoir recours aux APSH s'ils ou elles le souhaitent. Il faut donc en recruter suffisamment. Ces APSH permettront le recrutement et le maintien dans l'emploi de davantage de personnels en situation de handicap. Actuellement, le taux d'emploi de personnels en situation de handicap est inférieur au seuil requis, cela se traduit par une contribution versée par notre ministère au FIPHFP.</i>
101	Il poursuivra son implication dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en suivant le déploiement et la déclinaison du deuxième accord égalité femmes hommes. Il exige des moyens pour une protection effective des victimes. La formation de personnels	NIC -Avant ce § ajouter <i>La communication ministérielle met en avant la bienveillance, le bien</i>

	à la prévention du harcèlement moral et sexuel et à la lutte contre les discriminations rencontre des freins qu'il faut continuer de dénoncer.	<p>être voire le bonheur des élèves et des personnels. Pourtant c'est l'institution qui, par l'organisation du travail qu'elle instaure (réformes brutales, autoritarisme, charge de travail qui augmente ...) et la perte de sens de nos métiers, est maltraitante.</p> <p>Modifier la 1ère phrase :</p> <p>Le SNES-FSU poursuivra ...</p> <p>Modifier la 2nde phrase :</p> <p>Il exige des moyens pour une protection effective des personnels et de prendre des mesures contre les agresseurs</p>
102	Le SNES, avec la FSU, a obtenu l'extension des dispositifs de traitement des VDHA aux violences domestiques et la diffusion d'un guide DGAFP à destination des employeurs, mais la question de la santé des femmes au travail reste invisibilisée. Le SNES, avec la FSU, continuera de la porter.	XXX -
103	Les épisodes météorologiques liés au changement climatique ont des effets sur la santé et sur les conditions d'apprentissage. Les engagements financiers de l'État sont insuffisants, alors qu'il faut un plan de rénovation thermique, de dépollution, mais aussi d'adaptation aux vagues de chaleur dans l'Éducation nationale.	XXX -
104	Le SNES-FSU réclame la création d'une base de données des établissements accessibles aux personnels et usager-es englobant amiante, qualité de l'air, polluants, isolation thermique, eau, végétalisation, risques majeurs... Il demande le rétablissement de l'Observatoire National de la Sécurité, de l'accessibilité des établissements d'enseignement, et l'élargissement de ses missions aux enjeux écologiques dans les établissements d'enseignement.	XXX -
105		<p>NIC – Ajouter le §</p> <p>Le SNES-FSU réaffirme ses mandats en matière d'Action sociale en faveur des personnels, notamment sa demande de moyens budgétaires à hauteur de 3 % de la masse salariale.</p>
106	Fiche 10 - Pour une protection sociale de haut niveau	XXX -
107	Depuis sa création, la Protection sociale est la cible d'attaques des gouvernements successifs et du patronat. Les réformes coercitives de l'assurance chômage et du RSA font passer les droits après les devoirs.	XXX -
108	Élément fondamental du système de protection sociale, la Sécurité sociale doit être reconquise et défendue, sur les principes de solidarité, d'universalité et de gestion démocratique.	<p>NIC – Ajouter en fin de §</p> <p>Notre revendication de la revalorisation des prestations sociales est d'autant plus urgente dans un contexte de forte inflation.</p>
109	Financée par la cotisation sociale, salaire socialisé, elle institue un droit social placé au départ, entre les mains des assuré-es. L'accroissement de la part des assurances	<p>NIC – Modifier la fin du §</p> <p>Cette politique provoque l'accroissement du prix des</p>

	complémentaires, l'étatisation de son financement et de sa gestion notamment par la loi, l'affaiblissent. Cette politique provoque l'accroissement du prix des complémentaires et des inégalités entre les assuré·es.	complémentaires, et des inégalités entre les assuré·es et renforce la marchandisation de la santé.
110	La Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique confirme la rupture de solidarité, par la prise en charge à 50 % uniquement pour les agent·es en activité.	NIC – Ajouter : (...) rupture de solidarité intergénérationnelle , par la prise en charge à 50 % uniquement pour les agent·es en activité. Les retraités sont les grands perdants de l'ordonnance sur la PSC qui déroge au principe de base de la Sécurité Sociale « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Il instaure un 2^{ème} système de protection sociale obligatoire où la cotisation augmente en fonction de l'âge, en contradiction avec notre système de Sécurité Sociale pour la faire disparaître au profit des assurances privées. Pour le SNES-FSU, l'employeur doit participer à la PSC des retraités.
111	Le « trou » de la Sécurité sociale est une construction politique. Sortir la dette COVID de la Sécurité sociale (136 Mds) est possible.	XXX -
112	Revenir aux principes de la Sécu passe par la mise en place du 100 % Sécu des soins prescrits : c'est un objectif atteignable. La crise COVID l'a prouvé.	NIC – Ajouter après ce § Le SNES-FSU continue de revendiquer l'abrogation générale du jour de carence. Dans l'immédiat, il demande que les victimes de violences conjugales en soient exemptées.
113	Les ressources potentielles existent : faut-il compléter nos mandats ?	XXX -
114	Supprimer la compétence assurantielle aux mutuelles leur permettrait d'assurer des missions de prévention.	XXX -
115	La refonte du système de santé est indispensable. Faut-il actualiser nos propositions face à l'aggravation de la situation ?	XXX -
116	Quelles stratégies construire, quels liens avec les politiques et avec le mouvement social engagé sur les questions de santé, de Sécurité sociale et plus largement de protection sociale ?	XXX -
117		XXX -
118	Fiche 11 - Santé et service public	XXX -
119	Le pays s'enfoncé dans une crise sanitaire sans précédent avec un service public hospitalier et un secteur médico-social sinistrés. Le PLFSS 2024 est contraire aux immenses besoins de la population en termes de santé, d'égalité d'accès aux soins, de développement des services publics.	XXX -
120	Il est essentiel de créer un pôle public du médicament inscrit dans le cadre d'une politique de coopération internationale. La levée des brevets pour maîtriser la recherche, la production et la diffusion des médicaments sont essentielles et facteurs d'économies. La pénurie de médicaments prouve l'échec du modèle libéral de production des médicaments et des produits de santé.	XXX -

121	Comment contribuer au mandat d'étude de la FSU sur la question de la nationalisation des industries pharmaceutiques ?	XXX -
122	Dans le cadre d'une légalisation du cannabis, quelles mesures pour contrôler sa vente, assurer la protection des personnes consommatrices, et développer une politique de prévention, notamment en direction des publics scolaires ?	XXX -
123	Le SNES-FSU rappelle ses revendications : financement public de la perte d'autonomie, prise en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité sociale, Service public national de l'autonomie et loi ambitieuse de programmation et de financement de l'autonomie.	XXX -
124	Le SNES-FSU dénonce des propositions qui visent à faire supporter aux familles et aux usager-es le financement d'une réduction du reste à charge pour les plus démunis-es.	XXX -
125	Il faut poursuivre la réflexion sur la construction de ce Service public. Quelle place pour les structures privées (EHPAD ou associations) à but non lucratif ?	NIC – Avant ce § ajouter : <i>Il y a nécessité de construire des Ehpads publics, de proximité, à taille humaine, répondant mieux aux besoins des usagers. Ceux-ci doivent pouvoir choisir entre établissement et domicile.</i> <i>Les scandales récemment dévoilés montrent qu'il faut exclure les établissements privés à but lucratif du Service Public que nous souhaitons. Pour autant, dans l'immédiat, il est urgent d'améliorer les ratios d'encadrement en Ehpads et à domicile.</i>
126	Quel cadre national nouveau pour ce service public ?	XXX -
127	Quelle analyse du projet gouvernemental de service public départemental de l'autonomie ?	XXX -
128	Le SNES-FSU a réaffirmé son attachement au droit à choisir sa fin de vie. Développer les services de soins palliatifs et garantir partout l'accès aux dispositifs d'accompagnement d'aide à mourir sont indispensables.	XXX -
129	Au-delà, quels dispositifs d'aide psychologique et juridique mettre en place ?	XXX -
130	Quels financements ?	XXX -
131		XXX -

Vote du Texte

Pour : 59 – Contre : 9 – Abstention : 1 – NPPV : 0

Motion Emancipation (Q. Dauphiné) : Précarité

Le gouvernement Macron a indiqué à plusieurs reprises son intention de parvenir à une réforme « *historique* » de la fonction publique, avec pour objectif la présentation d'un projet de loi cette année.

Ce projet ouvre la voie à de nouvelles menaces contre le principe même du recrutement par concours, et au développement décisif de la rémunération au « mérite ».

Il s'agit pour le gouvernement de marginaliser le point d'indice et l'ancienneté, et de tendre vers un système où toute augmentation ou avancement seraient dépendants des responsables locaux.

Le SNES considère que le gouvernement entend cibler les principes mêmes de la fonction publique de carrière, en particulier la grille unique et la séparation du grade et de l'emploi, et de lui substituer une fonction publique d'emploi.

Le SNES estime que le projet de loi Macron-Guérini constitue une claire menace contre le statut et se situe aux antipodes des multiples revendications des personnels. Il se prononce pour le retrait du projet de loi fonction publique, et refusera de participer à des concertations annoncées sur ces bases.

Contre = 61 ; Pour = 7 ; Abs = 1 ; NPPV = 0.

Motion rejetée

Motion Emancipation (Q. Dauphiné) : Projet de loi Fonction Publique

Le gouvernement Macron a indiqué à plusieurs reprises son intention de parvenir à une réforme « *historique* » de la fonction publique, avec pour objectif la présentation d'un projet de loi cette année.

Ce projet ouvre la voie à de nouvelles menaces contre le principe même du recrutement par concours, et au développement décisif de la rémunération au « mérite ».

Il s'agit pour le gouvernement de marginaliser le point d'indice et l'ancienneté, et de tendre vers un système où toute augmentation ou avancement seraient dépendants des responsables locaux.

Le SNES considère que le gouvernement entend cibler les principes mêmes de la fonction publique de carrière, en particulier la grille unique et la séparation du grade et de l'emploi, et de lui substituer une fonction publique d'emploi.

Le SNES estime que le projet de loi Macron-Guérini constitue une claire menace contre le statut et se situe aux antipodes des multiples revendications des personnels. Il se prononce pour le retrait du projet de loi fonction publique.

Contre = 59 ; Pour = 4 ; Abs = 6 ; NPPV = 0.

Motion adoptée